

Nice, le 14 novembre 2017

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale des Alpes-Maritimes.

à
Monsieur la directrice de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de
circonscription du premier degré,
Mesdames et messieurs les principaux de
collège accueillant une SEGPA,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs.

Direction des
services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Division des personnels
enseignants 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Dominique Gauplé
Téléphone
04 93 72 63 66
Fax
04 93 72 63 22
Mél.
dominique.gauple@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Echanges et actions de formations à l'étranger – année 2018-2019

Réf :Bulletin officiel n°35 du 19 octobre 2017

note de service n° 2017-157 du 17-10-2017

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République encourage une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous. Les actions de formations ci-dessous, y contribuent fortement : développement des compétences linguistiques, personnelles et interculturelles des enseignants, ouverture des établissements scolaires sur l'Europe et le monde et promotion du français à l'étranger.

I – ECHANGES FRANCO-ALLEMAND

Ce programme est mis en œuvre et géré par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj).

Il s'adresse aux enseignants titulaires du premier degré en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale justifiant de cinq années d'ancienneté dont un minimum de deux ans en tant que titulaire dans le corps. La maîtrise des connaissances de base de la langue maternelle allemande est souhaitable.

A) Objectifs et durée

Cet échange d'une année scolaire, renouvelable une fois, vise à développer l'enseignement de la langue allemande à l'école primaire.

- Il permet le perfectionnement linguistique des candidats, qui s'engagent par écrit à enseigner l'allemand à leur retour en France.
- Il fait bénéficier les élèves français de cours assurés par des enseignants allemands et participe à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Allemagne.

Dans le cadre de l'évaluation nationale du dispositif par le ministère de l'éducation nationale, la direction générale de l'enseignement scolaire sera amenée à reprendre l'attache des candidats à leur retour en France.



2 / 4

B) Procédure de candidature

Le candidat transmettra le formulaire de candidature une fois complété, par voie hiérarchique, à la DSDEN qui pourra, le cas échéant, organiser un entretien au cours duquel la motivation, les compétences linguistiques et les capacités d'adaptation des candidats seront appréciées.

Le délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) transmettra la liste récapitulative des candidats retenus par département ainsi que les dossiers de candidature sous bordereau unique au ministère de l'éducation nationale, DGESCO MAF2 et par courriel pour le 1er mars 2018 au plus tard.

Courant avril 2018, une commission franco-allemande répartit les candidats par Land, selon leurs vœux mais aussi en tenant compte des partenariats existant déjà entre une académie et un Land afin d'en renforcer les liens.

L'affectation dans les écoles du Land est faite fin mai 2018.

Une académie qui envoie un candidat s'engage à accueillir un enseignant allemand dans le département d'envoi ou éventuellement dans un des départements qui la composent afin de respecter la réciprocité du programme.

Dates limites d'envoi et de transmission des candidatures au MEN	
15 janvier 2018	L'IEEN transmet à la l'IA-DASEN les dossiers de candidature retenus.
7 mars 2018	Transmission à la DGESCO sous couvert du recteur par la DAREIC : - des dossiers de candidature - de la liste récapitulative des candidats retenus par département - d'un document informant de la capacité d'accueil des enseignants allemands
Fin avril 2018	Réunion de la commission de répartition franco-allemande.
Fin mai 2018	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact entre enseignants français et allemands (4 jours).
Août 2018	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines)
Janvier 2019	Rencontre des enseignants français et allemands pour un bilan d'étape (3 jours, temps de voyage inclus), organisée par l'OFAJ.
6 mai 2019	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité.
Informations complémentaires :	
- Informations sur le programme d'échange : http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemmand.htm http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire	
- Téléchargement du dossier de candidature en format numérique, recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemmand.htm http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html	
- « Pour un accueil réussi des professeurs des écoles allemands » : http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html	



3 / 4

II – ECHANGE POSTE POUR POSTE AVEC LE QUEBEC

Les enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année, exerçant à temps complet devant une classe, et justifiant de cinq années d'ancienneté, ainsi que les enseignants spécialisés (CAPA-SH, option D) titulaire d'une CLIS ou d'une unité d'enseignement peuvent présenter leur candidature, pour l'année scolaire 2018-2019, à un échange de poste avec un homologue québécois.

Du 20 octobre 2017 au 15 décembre 2017	Dépôt des candidatures en ligne et impression du dossier papier complet : http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/
18 décembre 2017	Envoi par la Dareic d'Amiens aux Dareic des académies des candidats de la liste des dossiers déposés.
22 décembre 2017	Envoi du dossier de candidature format papier à l'IEP par le directeur d'école. Puis transmission de ce dossier à l'IA-DASEN
02 février 2018	Transmission par la DAREIC des dossiers classés par ordre de préférence par l'IA- DASEN à la DAREIC du rectorat d'Amiens. Télé-versement en ligne par le candidat de sa notice d'hébergement et des pièces justificatives.
2ème quinzaine février 2018.	Phase de sélection des candidats présélectionnés
05 mars 2018	Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus.
Informations complémentaires : - DAREIC Direction des Affaires Internationales, Rectorat d'Amiens, 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 AMIENS cedex 9 postepourposte-quebec@ac-amiens.fr - Téléchargement des formulaires de candidature http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/	

III – SEJOUR EN LOUISIANE

A) Objectifs généraux du programme

- favoriser le perfectionnement linguistique des professeurs des écoles et instituteurs français qui peuvent être appelés, à leur retour, à enseigner l'anglais à l'école primaire ;
- proposer aux enseignants une ouverture sur une culture et un système éducatif différents du leur ;
- permettre aux professeurs de français langue étrangère de parfaire leur pratique professionnelle.

B) Enseignants concernés

Les postes sont ouverts aux enseignants titulaires de l'enseignement public et privés et aux enseignants de FLE, justifiant de cinq années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire dans le corps (les années d'assistantat de langue ne sont pas prises en compte). Le candidat doit enseigner à temps complet au moment du dépôt du dossier.



Les enseignants titulaires de l'enseignement public doivent demander un détachement, sous réserve de l'accord de leurs autorités hiérarchiques. Ce détachement prend effet au 1er août 2018 pour une période d'un an renouvelable deux fois. À l'issue de ce détachement, les enseignants sont réintégrés dans leur administration d'origine. Ils pourront ensuite solliciter un nouveau détachement ou une disponibilité.

4 / 4

Dates limites d'envoi et de transmission des candidatures au CIEP	
19 janvier 2018	Date limite des inscriptions en ligne sur le site du Ciep http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane
26 janvier 2018	Après transmission, par le candidat, du dossier de candidature à l'IEN, transmission par ce dernier à l'IA-DASEN.
23 février 2018	Transmission des dossiers de candidature avec les avis hiérarchiques au CIEP par l'IA-DASEN pour les enseignants du premier degré, avec copie pour information à la Dareic.
Début mars 2018	Information des candidats présélectionnés et convocation à un entretien individuel
Du 5 au 14 avril 2018	Réunion du comité de sélection au CIEP et entretien avec les candidats présélectionnés
Début mai 2018	Information des candidats recrutés sur liste principale et complémentaire
Début juin 2018	Affectation des candidats
Fin juillet – début août 2018	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton Rouge
Informations complémentaires : - Conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane - Comparaison du système éducatif américain et français http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf - Informations relatives aux conditions de vie et de travail disponibles sur le site du consulat de France à la Nouvelle-Orléans : http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org	

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H